

Intitulé de l'épreuve : Géographie économique & organisation institutionnelle  
Nombre de copies : Deux (2)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

1) Les représentants du peuple, élus pour l'organe législatif ou nommés pour l'exécutif, jouissent en principe d'une immunité juridictionnelle concernant les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité politique étant jugée comme insuffisante par l'opinion publique, une Cour de justice a été instituée afin de connaître de la responsabilité pénale des représentants. La réforme constitutionnelle de 1883 a supprimé la Haute Cour de justice pour la remplacer par la Cour de justice de la République (CJR).

Cette Cour a donc pour objet de connaître des affaires pénales à l'encontre des élus et représentants de l'exécutif pour les actes commis dans l'exercice de leurs mandat et fonctions. Saisie par le Parlement ou par tout justiciable, elle peut prononcer des condamnations de nature pénale. Au-delà de ces éventuelles sanctions, cette institution a pour objectif de redonner confiance aux citoyens dans leurs représentants.

Malgré ses ambitions, la CJR est jugée illégitime et peu efficace du fait du faible nombre de condamnations et d'une incohérence avec la justice ordinaire. Si la volonté publique de supprimer la Cour a été réaffirmée à de nombreuses reprises, celle-ci est soumise au vote de ceux à qui elle octroie une justice différenciée.

Le Parlement français a compétence pour légiférer dans tout le domaine de la loi de l'article 34 de la Constitution. Si cet article énonce de larges champs de compétences à l'institution, celle-ci connaît plusieurs limites concernant son pouvoir en matière de vote de la loi.

D'abord, les limites juridiques à ce pouvoir concernent l'article 37 de la Constitution qui énonce le domaine réglementaire. Ainsi, tout ce qui n'est pas explicitement mentionné dans l'article 34 relève de la compétence de l'exécutif. Les procédures référendaires posent également des limites aux pouvoirs du Parlement, que celles-ci soient engagées par le Président de la République au titre de l'article 11 de la Constitution, ou par le biais du référendum d'initiative partagée. De plus, la France étant soumise à la réglementation de l'Union européenne, elle doit mettre en œuvre une législation représentant près de 60% des lois applicables en France.

Ensuite, les limites politiques aux pouvoirs du Parlement en matière de vote de la loi sont relatives au calendrier électoral, ainsi qu'à la présence d'une majorité politique. Cette dernière étant d'autant plus forte lorsqu'elle permet de maintenir la confiance dans le Gouvernement au regard de la procédure d'engagement de la responsabilité du Gouvernement de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Enfin, les influences extérieures peuvent également poser des limites aux pouvoirs du Parlement, du fait de l'importance de certains lobby et groupes privés ayant des intérêts précis.

3) le déficit de la balance commerciale française s'est multiplié par deux entre 2011 et 2016. Cela peut s'expliquer par quatre facteurs principaux.

Premièrement, la France connaît depuis des décennies un processus de désindustrialisation croissant. S'il existe aujourd'hui une volonté politique d'inverser cette tendance, elle s'inscrit sur le temps long et les résultats concrets ne se font pas sentir sur le court terme.

Deuxièmement, cette désindustrialisation a conduit à une dépendance de plus en plus accrue aux chaînes de production étrangères et aux matières rares. L'absence de compétence de la France dans de nombreuses technologies primordiales ne fait qu'accroître sa dépendance.

Troisièmement, si les champions français de l'expert contiennent de produire de bons résultats (aéronautique, parfums, armes...), les produits manufacturés ou issus du pétrole voient leurs exportations baisser drastiquement. Ce constat est une conséquence directe des deux facteurs précédents, particulièrement à l'heure où de nombreux pays offrent des technologies avancées et des produits à coût moindre.

Enfin, le dernier facteur dépend directement de la situation internationale et plus particulièrement de ses conséquences sur les prix de l'énergie. Du fait de la guerre en Ukraine, de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz notamment, ainsi que des nombreuses sanctions et restrictions adoptées par l'Union européenne, les prix de l'énergie et celui des transports ont fortement augmenté. Tous ces facteurs combinés conduisent à un accroissement important du déficit de la balance commerciale de la France.

4) Il est possible de distinguer trois mesures possibles de lutte contre l'inflation au regard des travaux sur ces dernières années.

Dans un premier temps, il est notable de constater que les bénéfices des entreprises privées sont responsables à elles seules de la moitié de l'inflation dans la zone euro en 2013. Il est donc possible d'envisager des mesures visant à limiter ou plafonner ces bénéfices privés. Les avantages de ces mesures sont nombreux et concrets : cela toucherait une majorité de produits et services et donc une majorité de la population ; cela concernerait principalement des grandes entreprises dont la survie n'est pas en jeu. Dernièrement, il s'agirait d'une mesure directe et concrète de baisse des prix et d'augmentation du pouvoir d'achat. Toutefois, quelques inconvénients doivent être soulignés. Ces mesures pourraient freiner la création d'emplois et les investissements privés. Elles pourraient également affecter les fonds en matière de recherche et développement de certains groupes. Enfin, elles pourraient être plus dommageables aux petites entreprises qui n'ont pas le poids ou les capitaux des grands groupes.

Dans un deuxième temps, les charges salariales sont la deuxième source d'inflation dans la zone euro. Une réduction de celles-ci aurait pour avantage d'augmenter directement le pouvoir d'achat des salariés, tout en favorisant l'emploi et en allégeant les charges pour les entreprises. Cependant, ces mesures auraient pour conséquence de diminuer les recettes de l'Etat.

Troisièmement, les prix des importations ont également une place importante dans l'inflation. Une baisse commune des taxes à l'importation par l'Union européenne toucherait une large partie des produits et services consommés dans la zone et améliorerait le pouvoir d'achat de manière indifférenciée. Malheureusement, si le poids de l'UE en matière économique et commercial est important, les prix des importations dépendent des acteurs extérieurs et des prix de l'énergie. Cette mesure diminuerait également une partie des revenus de l'Union.

Intitulé de l'épreuve :

Géographie économique & organisation institutionnelle

Nombre de copies :

Deux (2)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

5) L'adoption en 2019 du Green Deal proposé par la Commission européenne donne une feuille de route pour la politique de l'Union européenne (UE) en matière de lutte contre le changement climatique et de transformation vers une économie verte. Les enjeux de cette stratégie sont de plusieurs ordres.

DU point de vue du climat, l'Union européenne affiche des fortes ambitions telles que la neutralité carbone d'ici à 2050, la décarbonisation de plusieurs secteurs clés, la lutte contre le changement climatique et la perte de la biodiversité.

DU prisme économique, le passage à une économie verte passe nécessairement par une réduction de sa dépendance aux énergies fossiles, une diversification de ses sources d'approvisionnement et le développement de technologies bas carbone. À cet égard, le plan REPowerEU de la Commission européenne propose un plan d'action concrèt.

Pas ces différentes mesures, l'Union souhaite s'affirmer comme un acteur de premier plan dans son action en faveur du climat et du déploiement de technologies alternatives. Cette position lui permet également de renforcer son influence auprès des pays en développement par le biais d'aides financières et économiques.

Malgré tout, ces enjeux sont confrontés à une série de difficultés auxquelles l'UE doit répondre pour développer une économie verte robuste, efficace et résiliente.

Elle doit en effet promouvoir une réindustrialisation

N°

51.7

au sein des Etats-membres et en encourager les investissements vers des solutions bas carbone. En parallèle, l'Union doit pouvoir mobiliser les populations et les influencer (par des incitations ou des réglementations) à modifier les modes de consommation et à poursuivre voire accélérer les efforts en termes de sobriété énergétique. La question énergétique est au cœur des enjeux, au regard des conséquences de la situation internationale sur les prix des matières premières, mais également au regard des différentes stratégies nationales de production d'énergie. Les écarts dans les politiques nucléaires, des investissements dans les énergies renouvelables ou dans l'utilisation de sources d'énergies alternatives (biomasse, hydrogène...) rendent la politique de l'Union européenne plus complexe. Elle devra donc se saisir de tous ces enjeux pour développer au mieux une économie verte et atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée.

6) la volonté de l'Union européenne de s'inscrire comme un acteur majeur et incontournable sur la scène internationale, non seulement sur le plan économique mais également politique et sécuritaire, l'a conduite à se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Elle a ensuite adopté plusieurs livres blancs de la défense, appelés "Stratégie" ou "Boussole stratégique" pour mieux comprendre son environnement stratégique et agir en fonction. Ces stratégies sont intervenues après de grands bouleversements de l'ordre international, d'abord après 2001 (guerre contre le terrorisme et Chine à l'organisation mondiale du commerce); en 2008 avec la crise économique et ses répercussions, en 2016 à cause de l'essor du terrorisme djihadiste et la compétition avec la Chine; puis en 2018 suite

à l'invasion de l'Ukraine, du comportement de plus en plus agressif de la Chine et du retrait précipité des américains d'Afghanistan. Ces stratégies ont pu être révisées et mises à jour, afin de s'adapter au mieux au nouveau contexte international et d'agir conformément.

La Boussole stratégique de l'UE intervient dans un contexte sécuritaire tendu, en Europe et ailleurs, et a pour objectif de proposer une réponse unie et adéquate aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. De ce fait, le document insiste largement sur l'aspect sécuritaire de l'action de l'UE en mettant en place d'anciennes propositions, comme l'augmentation du budget de défense ou la création d'une force de déploiement rapide. Du point de vue économique, la Boussole a pour objectif de mieux définir la relation avec la Chine (qualifiée de partenaire et de rivale) et de rééquilibrer la balance commerciale de l'Union. Du côté technologique, il est réaffirmé la volonté d'être au cœur de l'innovation et de développer des technologies propres en dehors de la compétition sino-américaine.

Toutefois, si la Boussole stratégique ambitionne de donner une seule voix à l'UE, cette unité est confrontée à de nombreuses problématiques. On peut notamment citer l'absence de politique étrangère véritablement commune alors que les questions d'effectifs, de cadre des missions ou de commandement des capacités militaires restent floues. La place de l'allié américain et de l'OTAN est également un sujet de discorde entre Etats-membres, alors que les équipements et l'interopérabilité des armées européennes posent question. Enfin, les discordes de plus en plus évidentes entre la France et l'Allemagne ne permettent pas de montrer que l'Union agit de manière unie. Ainsi, si la Boussole stratégique donne des clés d'analyse et des propositions d'actions, son effectivité dépendra largement de la volonté des Etats-membres de s'engager et de le faire ensemble.

Nº  
... / ...